



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 116466

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la dégradation des conditions d'enseignement dans l'enseignement agricole public. En effet, depuis trois ans, les établissements publics d'enseignement technique agricole doivent faire face à une réduction de la dotation globale horaire (DGH). Plusieurs centaines d'emplois ont été supprimés. De nombreuses classes ou sections ont été fermées, de nouvelles grilles horaires appliquées, des dédoublements de classes et des heures de soutien enlevés. Aussi, elle lui demande s'il entend prendre des dispositions fin de remédier à une situation qui risque d'affecter gravement la qualité de l'enseignement agricole et de pénaliser les élèves.

Texte de la réponse

L'enseignement agricole, dont la qualité et la réussite viennent à nouveau d'être soulignées tant par l'audit de modernisation conduit au cours du premier semestre 2006 à l'initiative du ministère délégué au budget et à la réforme de l'état que par le récent rapport d'information confié à Mme Françoise Ferat par la commission des affaires culturelles du Sénat, fait l'objet d'une attention toute particulière du ministère de l'agriculture et de la pêche. L'augmentation du budget alloué au programme de l'enseignement agricole, acquise dans le cadre des discussions relatives au budget 2006, a permis d'attribuer des ressources au profit de l'aide sociale aux élèves mais aussi de développer la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public. La loi de finances initiale 2007 conforte les crédits consacrés à l'enseignement technique agricole. L'accompagnement éducatif, pédagogique et social des élèves est tout particulièrement soutenu : les crédits consacrés aux assistants d'éducation progressent de 5 % ; les crédits relatifs au remplacement des personnels augmentent de 1,8 % pour assurer la continuité pédagogique et le bon fonctionnement des établissements ; enfin, l'aide sociale aux élèves est confortée. L'objectif du ministère de l'agriculture et de la pêche est de préserver la spécificité de l'enseignement agricole au sein du système éducatif, de conforter sa qualité et son ancrage dans le monde rural, tout en faisant valoir ses atouts au regard de l'objectif gouvernemental d'insertion des jeunes en difficulté et de développement de l'apprentissage. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre les efforts de rationalisation de la carte des formations de l'enseignement agricole public et de fixer des seuils de recrutement, tout en préservant les capacités d'accueil des redoublants qui ont fait la preuve de l'assiduité nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116466

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 688

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2378